



Location maison menaces des propriétaire

Par **sandy31**, le **21/08/2008** à **20:08**

nous sommes locataire depuis 14 ans le propriétaire n ayant plus sa tete il a ètè placer en maison de retraite;2 hèritière qui ne s enttende pas il a ètè placer sous tuteur.Le propriaitère etant décedé et une des fille aussi l autre nous cherche des problemes et des menace et insulte.nous réclame la revalorisation des loyer des années en arrières et nous accuse d avoir profitè de la faiblesse de son père pour les loyer et le montant ;alors que quand on n a pris le loyer il y a eu un bail de fait mais le tuteur nous a dit il n y aura jamais d augmentation de loyer vu la vetustè de la maison .maison tres vieille.comment peu ton se deffendre plus que elle nous rèclame beaucoup d argent ;le tuteur la dedans il y est pour quelque chose il aurais pas fait son devoir .COMME LA MAISON ET EN VENTE ET QUE NOUS SOMMES PAS INTERESSE doit donner un preavis de 3 mois;je vous remercie d avance 2eme question: on louer un hangar sur le meme terrain;auquel il nous on jamais remis de bail et elle nous reclame des arrières la dessus aussi;merci d avance.NAYANT PAS DE BAIL POUR LE HANGAR nous l avons rendu sans preavis alors elle nous cherche des histoires doit-on entamer nous des procedure ou attendre puisque elle nous envoie des lettres recommandès souvent et sur toutes des menace que si on entame une procedure elle va demandèe des dommages interet merci